

1968

Lettre des Pères Föels et Schmitt au T. R. P. Schwindenhammer — (20-X-1877)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol2>

Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1968). Lettre des Pères Föels et Schmitt au T. R. P. Schwindenhammer. In *Angola: 1868-1881*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1877 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola:1868-1881 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

LETTRE DES PÈRES FOËLS ET SCHMITT
AU T. R. P. SCHWINDENHAMMER

(20-X-1877)

SOMMAIRE — *Raisons justificatives pour que les missionnaires du Congo soient autorisés à porter la barbe.*

Lândana, ce 20 octobre 1877.

Notre Très Révérend et bien cher Père.

Ce n'est pas sans éprouver une certaine peine, que nous venons aujourd'hui nous adresser à vous, Notre Très Révérend Père, pour vous demander une autorisation, c'est celle de porter la barbe. Nous disons avec peine, parce que, comme la généralité et presque totalité de nos confrères ne jouissent pas de ce privilège, nous devrions nous aussi rester soumis à la même règle. Mais, comme les moeurs et les habitudes des pays sont différentes, nous croyons avoir à Lândana des raisons qui peut-être n'existent pas ailleurs. C'est pourquoi, permettez au moins, Notre Très Révérend Père, que nous vous soumettions celles qui militent en notre faveur, sauf à en laisser la décision à votre saine appréciation.

Nous passons sous silence, Notre Très Révérend Père, les raisons de commodité; car ce n'est pas là ce que doivent rechercher les missionnaires. Mais serait-ce trop avancer que d'alléguer le malaise que l'on éprouve, lorsqu'on est obligé de passer avec une main tremblante et fiévreuse, un rasoir dans la figure; opération qui ne peut qu'aggraver la maladie. Et quel rasoir? Le plus souvent il est rouillé et gaté; car dans ces

pays l'humidité s'en empare rapidement. Où l'aiguiser alors; il n'y a ni rémouleur ni coutelier dans le pays? Il n'y qu'une manière d'y remédier; c'est de s'adresser au Père économe, qui est obligé d'en faire des commandes à Paris, ce qui entraîne des dépenses inutiles.

A cela, Notre Très Révérend Père, nous pourrions ajouter la gêne que l'on éprouve dans les voyages. A peine est-on arrivé, harassé de fatigue, au terme, qu'il faut s'enfermer dans une case où l'on trouve à peine le nécessaire, et se couper la barbe. Doit-on visiter quelque personne le lendemain, la même opération est à recommencer.

Mais laissons ces raisons, et venons à une autre de plus grande importance: nous voulons parler du prestige que l'homme à barbe a sur les noirs. Il a beaucoup d'ascendant sur eux, et en impose à tous, comme le fait le P. Carrie. La barbe leur inspire un grand respect, et celui qui la porte est considéré par eux comme une personne très vénérable, comme vous pouvez le voir par le trait suivant qui se passa pendant le voyage des PP. Carrie et Schmitt.

Dans leur embarcation se trouvaient des rameurs de tout âge; mais il arriva que le patron fut un des plus jeunes. Il avait sous son autorité deux hommes à barbe; cela lui suffisait pour ne pas oser les commander. On lui fit des réprimandes à ce sujet; alors il répondit d'un air tout résigné: «comment puis-je donner des ordres à des hommes qui ont de la barbe, tandis que moi je n'en ai pas?»

Arrive-t-on dans des endroits où le missionnaire n'est pas encore connu, alors celui qui ne porte pas la barbe est pris pour une femme, comme cela est arrivé au P. Schmitt. Arrivés au Loango, une foule de curieux s'attroupa autour d'eux. Ne pouvant s'expliquer ce qu'étaient ces personnages à longues robes, ils dirent que celui qui ne porte pas la barbe est la femme de l'autre.

A cela, Notre Très Révérend Père, nous ajouterons encore l'impression que fait un homme sans barbe sur les gens du pays et le peu de prestige qu'il a sur eux. C'est encore un enfant, disait à plusieurs reprises un chef du pays au Frère Sigismund. Et s'il en demandait la raison, il répondait: «parce que vous n'avez pas la barbe».

En outre, Notre Très Révérend Père, si nous faisons pareille demande, ce n'est pas sans avoir tout d'abord consulté notre R. P. Supérieur, qui ne voit aucune difficulté à ce que nous portions la barbe. Enfin, comme vous avez déjà accordé cette faveur au P. Carrie, nous pensons que vous ne verrez aucun inconvénient à ce que vos enfants de la même Mission jouissent aussi du même privilège.

.....

P. Foëls et Schmitt

R[éponse]. Question réservée.

11 Janvier / 78.

NOTA — Encore Lettre du P. Schmitt du 9-1-1879. *Réponse:* Accordé 24 Avril 79.

Lettre du P. Augouard, de Lândana, du 9-1-1880. *Réponse:* Dignus est cui concedatur.

P. Carrie

AGCSp. — Boîte 472.